

Mouvement pour la rentrée 2019

Le Groupe de Travail d'examen des candidatures pour une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie s'est tenu mardi 28 août. Ce GT a été ouvert par le Vice-recteur, Jean-Charles Ringard-Flament, puis conjointement animé par l'adjointe au secrétaire général, Yannick Fayard, et la Cheffe de la Division du Personnel, Caroline André.

La fin d'une procédure illégale

Cela fait maintenant plusieurs années que le SNES-NC proteste contre la présence, dans ce Groupe de Travail chargé de sélectionner les enseignants du cadre Etat mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie, de représentants syndicaux du CFE-CGC-SFA issus du cadre territorial. Cette présence de fonctionnaires territoriaux est contraire aux dispositions réglementaires définies dans la Convention signée le 18 octobre 2011 par le Haut-Commissaire de la République et le Président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Elle est de plus très préjudiciable aux intérêts des collègues métropolitains, au vu des théories autarciques défendues par ce syndicat lors des GT des années précédentes.

Nous avons donc officiellement prévenu le Vice-recteur dès le 6 juillet que nous n'accepterions plus cette année que la réglementation soit ainsi bafouée ; nous avons alors également interpellé le Ministère de l'Education Nationale à propos de ce déni du droit public.

Nous avons renouvelé cet avertissement dans un courrier adressé au Vice-recteur le 1^{er} août.

Mais l'Administration n'a pas daigné répondre à ces requêtes.

Le SNES-NC a donc décidé de faire intervenir un huissier de justice afin de constater la présence illégale d'agents de la fonction publique territoriale dans ce groupe de travail. C'est donc accompagnés de cet huissier que nous nous sommes présentés pour siéger ce 28 août.

Le Vice-recteur s'est montré très irrité, a longuement commenté la situation, puis a été contraint d'admettre la légalité de notre position et a demandé aux représentants territoriaux CFE-CGC-SFA de quitter le Groupe de Travail.

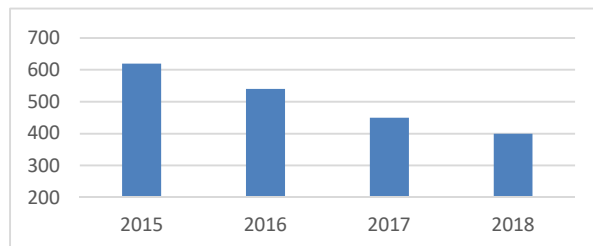
Nous nous félicitons que le droit ait enfin triomphé.

Quelques chiffres

Le nombre de supports vacants est de 97 pour ce mouvement 2019 ; il était de 140 l'année dernière et de 120 l'année précédente. Le Vice-recteur annonce cependant un total de 138 « disponibilités », en comptant notamment les postes spécifiques qui vont paraître prochainement.

Cette année, hors PLP et EPS, environ 400 candidats postulaient pour une mise à disposition en Nouvelle-Calédonie (soit 50 de moins que l'année dernière, 140 de moins qu'en 2016 et 220 de moins qu'en 2015, voir graphique ci-contre).

Parmi eux, figurent 29 néo-titulaires calédoniens, soit une vingtaine de moins par rapport à l'année dernière.



Nombre de candidatures à une mise à disposition

Ce recul du nombre total des candidatures peut notamment s'expliquer par le durcissement des conditions de séjour des collègues mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie, avec en particulier l'impossibilité de muter en intra pendant les 4 années de séjour.

Une posture dangereuse

Ce phénomène devrait encore s'accroître avec la volonté affirmée du Vice-recteur (sous la pression de certains syndicats locaux ?) de procéder d'abord à un premier mouvement « intra » concernant uniquement les territoriaux et les cadres Etat résidents, avant de procéder ensuite à un deuxième mouvement pour les collègues mis à disposition par la Métropole, sur les postes devenus vacants. Cette approche, sensée reconnaître la priorité à « l'emploi local », serait conforme aux directions données par les assises de l'Outre-Mer qui viennent de se tenir sous l'égide du gouvernement Macron.

Pire : le syndicat CFE-CGC-SFA exige même que le premier mouvement concerne uniquement les fonctionnaires territoriaux, qui s'arrogeraient ainsi les postes les plus prisés, avant un deuxième mouvement qui concernerait ensuite les cadres Etat résidents et les collègues mis à disposition, pour les postes laissés vacants par les territoriaux. Les résidents qui adhèrent au SFA apprécieront...

Nous avons évidemment exprimé nos plus vives craintes sur les conséquences qu'aurait un tel projet : il entraînera nécessairement une baisse du nombre de candidatures extraterritoriales, qui impliquera hélas inévitablement un appauvrissement de la qualité des enseignements dispensés en Nouvelle-Calédonie. Le Vice-recteur, qui nous semblait pourtant admettre ce raisonnement, s'enferme maintenant dans une position contradictoire.

Une sélection hors barème

La note de service parue au BO du 10 mai 2018 précisait que « *La sélection des candidats est effectuée sur la base d'éléments qualitatifs (lettre de motivation, curriculum vitae, rapports d'inspection et avis de notation administrative) déterminants et d'éléments quantitatifs (carrière, situation individuelle et familiale) permettant de départager les candidatures* ».

Nous regrettons vivement cette approche ; le barème est, selon nous, garant d'une certaine égalité dans le traitement des candidatures.

Des critères de sélection ... tacites !

Mais l'égalité ne semble pas être un concept déterminant dans ce groupe de travail. Ceci est d'autant plus vrai que le Vice-recteur a imposé cette année des contraintes tacites : pas de collègues en début ou en fin de carrière, pas de « *spécialistes des îles* » (sic) !

Ces injonctions faites aux IPR et chargés de missions qui évaluent les dossiers ne sont évidemment pas écrites dans la note de service. Elles entraînent donc un mélange disparate de comportements et d'avis, en fonction des disciplines et des interprétations faites par lesdits IPR et chargés de missions.

Le faible nombre de candidatures dans certaines disciplines oblige de toute façon les corps d'inspection à déroger à ces « règles » iniques.

Le déroulement, discipline après discipline, s'est donc opéré en donnant d'abord priorité aux néo-titulaires calédoniens (sous réserve de leur titularisation), puis aux avis « Très favorable », puis aux avis « Favorable », le barème étant seulement là pour départager les ex-æquo dans chaque catégorie...

Tous les autres avis sont synonymes de candidature rejetée. Quand on sait que, sur 400 candidatures, 102 avis étaient « réservés » ou « défavorables », on arrive à la conclusion que **plus de 25% des candidats à la mise à disposition sont jugés indignes d'enseigner en Nouvelle-Calédonie par le corps d'inspection ou ses représentants !**

Autre problème : sans que cela soit même évoqué dans la note de service parue au BO du 10 mai, les candidatures dont les vœux sont jugés trop « précis » sont écartées, alors même que la liste précise des postes vacants n'est pas officiellement connue !

Là encore, nous avons dû intervenir pour que certaines candidatures légitimes ne soient pas écartées au vu de ce seul argument complètement incertain.

Bilan

Au final, une centaine de collègues ont été « sélectionnés » pour participer au mouvement intra qui devrait se tenir en octobre.

Nous rappelons à ces collègues que leur candidature sera définitivement retenue au mouvement intra à la condition que leurs vœux leur permettent d'obtenir un poste vacant. Par exemple, un collègue qui a formulé le vœu « Nouvelle-Calédonie » en dernier vœu est sûr d'obtenir un poste ; a contrario, un collègue qui aurait demandé uniquement des établissements sur Nouméa n'obtiendra pas de mutation si aucun poste n'est disponible sur Nouméa, ou si les postes sur Nouméa ont été obtenus par des collègues locaux ayant un meilleur barème. Il n'y a pas d'extension sur les vœux.

Vous trouverez ci-dessous un tableau complet répertoriant, par discipline, le nombre de candidatures et de postes disponibles.

Récapitulatif des capacités d'accueil et des demandes par discipline ouvertes au mouvement

DISCIPLINES	Capacité d'accueil	Néo-titulaires calédoniens	Demandes extraterritoriales
ANGLAIS	2	0	19
ARTS PLASTIQUES	3	1	17
BIOCH BIOL	1	0	2
DOC LYCEES	6	1	12
ECO-GESTION COM	2	1	5
ECO-GESTION FIN	2	1	9
ECO-GESTION MK	2	1	10
EDU MUSICALE	5	0	6
EDUCATION	3	0	16
ESPAGNOL	14	3	21
HISTOIRE GEO	8	1	35
LETTRES CLASSIQUES	2	0	3
LETTRES MODERNES	12	6	41
MATHEMATIQUES	15	6	43
ORIENTATION	5	0	18
PHILOSOPHIE	3	0	6
PHYSIQUES-CHIMIE	5	4	19
SES	4	0	11
SVT	0	1	13
TECHNOLOGIE	3	2	24

Les disciplines qui ne figurent pas dans ce tableau ne proposent pas de capacité d'accueil pour 2019